



UNION SNUI - SUD Trésor Solidaires

Comité de Liaison des Retraités

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 Fax 01.43.48.96.16

Paris, le 12 mars 2010

Christian STEENHOUDT
Président du Comité de Liaison des Retraités
Union SNUI-SUD-TRESOR

A
Serge BRICHET
Président de la MEGEFI
PARIS

Objet : cotisation des adhérents retraités

Cher Camarade,

Au nom des adhérents (2 100) du Comité de Liaison des Retraités de mon organisation syndicale, j'ai l'honneur de te demander de mettre à l'ordre du jour des prochaines assemblées générales de la mutuelle le débat sur le montant de la cotisation due par les retraités ayant exercé à temps partiel.

Nous considérons que le sort qui leur est réservé se traduit par une situation injuste quant au montant de cotisation qui leur est réclamé et qui représente un poids très élevé par comparaison avec le montant de la pension perçue. Ainsi à titre d'exemple un retraité qui perçoit 745 € de pension mensuelle paye en cotisation mutuelle 74,43€ (prémio compris), soit 10% sur une pension faible.

Outre le fait que cela diminue fortement son pouvoir d'achat, c'est aussi un pourcentage excessif si on le compare à la situation générale des autres adhérents de la mutuelle. Cela tient au fait que la cotisation est calculée sur la base du dernier salaire fictif à temps complet, qui est dans le cas présent de 1880,81€ alors que la retraite brute est 745,93€ !!!!

Contrairement au choix (pas toujours libre d'ailleurs) de certains actifs, la situation de retraité, elle, n'est pas liée à un choix personnel mais bien à une obligation légale. Il nous semble donc anormal de pénaliser ces camarades qui ont déjà participé largement à la solidarité en qualité d'actif.

Dans le cadre des débats qui doivent s'instaurer nous demandons clairement que le montant des cotisations de ces camarades soit calculé sur la réalité de ce qu'ils perçoivent mensuellement. Il faut souligner d'ailleurs que c'est la pratique d'autres mutuelles en particulier de la MGEN.

Dans l'attente d'une réponse favorable, avec mes remerciements anticipés, reçois mes sentiments mutualistes et syndicaux les meilleurs.

Christian STEENHOUDT